

C A N A D A

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
District de Montréal

N° R-4178-2021

**ÉNERGIR, S.E.C.**, société dûment constituée,  
ayant sa principale place d'affaires au 1717,  
rue du Havre, en les ville et district de  
Montréal, province de Québec, H2K 2X3

(ci-après « **Énergir** »),

---

**AFFIDAVIT POUR ORDONNANCE DE CONFIDENTIALITÉ**

(ART. 30 DE LA *LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE* ET ART. 33 DU *RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE*)

---

Je soussigné, **DAVID ST-PIERRE**, faisant affaire au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis directeur exécutif, Projets majeurs et infrastructure GNL chez Énergir;
2. J'ai une connaissance personnelle des faits pertinents à la demande d'ordonnance de confidentialité;
3. Dans le cadre du dossier R-4178-2021, Énergir a déposé, sous pli confidentiel, les informations relatives aux coûts du projet visant à remplacer les regazéificateurs de l'usine LSR (ci-après le « **Projet** ») contenues aux pièces Énergir-1, Documents 1 à 3;
4. Considérant les montants qui sont en jeu, Énergir entend lancer un appel de propositions afin d'obtenir le meilleur prix possible, le tout tel que mentionné à la pièce Énergir-1, Document 1;
5. Or, un tel exercice serait dépourvu de toute valeur si les éventuels soumissionnaires connaissaient les coûts du Projet évalués par Énergir ainsi que leur ventilation;
6. Énergir soumet que la divulgation, la publication ou la diffusion des informations relatives aux coûts du Projet contenues aux pièces Énergir-1, Documents 1 à 3 nuirait à la saine gestion du processus d'appel de propositions qu'Énergir entend lancer et à celle des coûts du Projet ainsi qu'à la capacité d'Énergir de respecter le budget établi, notamment en permettant aux soumissionnaires d'ajuster leur offre en conséquence;
7. Bref, permettre la divulgation, la publication ou la diffusion des informations relatives aux coûts du Projet contenues aux pièces Énergir-1, Documents 1 à 3 serait de nature à empêcher Énergir de bénéficier des meilleurs prix possible, et ce, au détriment et au préjudice de l'ensemble de la clientèle de l'activité réglementée;
8. Par ailleurs, certaines des informations déposées sous pli confidentiel contenues aux pièces Énergir-1, Documents 2 et 3 exposent ou permettent de déduire les prix estimés pour un service de pointe;

9. Ces informations de nature commerciale, si elles sont divulguées au public, pourraient permettre aux différents fournisseurs offrant ce genre de service de pointe d'ajuster leur offre en conséquence et de formuler des propositions moins avantageuses, ceci pouvant porter atteinte aux négociations contractuelles futures d'Énergir et ainsi lui causer un préjudice commercial, et ce, au détriment et au préjudice de l'ensemble de la clientèle de l'activité réglementée;
10. De plus, les estimations de prix pour le service de pointe sont entre autres basées sur des renseignements tirés de contrats passés contenant des clauses de confidentialité empêchant Énergir d'en divulguer les termes et conditions;
11. Par conséquent, Énergir ne peut divulguer directement ou indirectement les informations déposées sous pli confidentiel contenues aux pièces Énergir-1, Documents 2 et 3 sans contrevenir à ses obligations;
12. Compte tenu de ce qui précède, Énergir est justifiée de demander à la Régie d'ordonner la confidentialité des informations déposées sous pli confidentiel contenues à la pièce Énergir-1, Document 1 jusqu'à la finalisation du Projet et de celles contenues aux pièces Énergir-1, Documents 2 et 3 pour une durée indéterminée;
13. À ma connaissance, tous les faits allégués au présent affidavit sont vrais.

**ET J'AI SIGNÉ PAR MOYEN TECHNOLOGIQUE**, à Bécancour, le 30 novembre 2021.

*David St-Pierre*

David St-Pierre (30 Nov 2021 10:19 EST)

**DAVID ST-PIERRE**

**DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT** devant moi,  
à Montréal, ce 30<sup>e</sup> jour de novembre 2021

*M Beauvais*

MB (30 Nov 2021 10:21 EST)

Mélanie Beauvais

Commissaire à l'assermentation pour le Québec

